

CONSEIL DE FACULTÉ PLÉNIER DU 25 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
Collège-A des enseignants - DESRAYAUD Alain - GREAU Fabrice - ILIOUPOULOU Anastasia - MAITROT DE LA MOTTE Alexandre - TOURNAFOND Olivier	Collège-A des enseignants - LEVADE Anne - PETERKA Nathalie	Collège-A des enseignants - GHICA-LEMARCHAND Claudia - GODECHOT-PATRIS Sara - TEBOUL Gérard
Collège-B des enseignants - CHOFFEE-HAROUEL Sigrïd - LAY Jean-Pierre - LIGNEUL Nicolas - POUILLAUDE Hugo- Bernard - POULNAIS-COQUELIN Véronique	Collège-B des enseignants - GENCY-TANDONNET Dominique - TENENBAUM Aline	Collège-B des enseignants - BENISTY Samuel - MARCON Nathalie - MATHIAS Eric
Etudiants - NGUYEN Caroline	Etudiants - AMRAM Laureen - SBERRO Jordan	Etudiants - BITAN Vincent - CAZARD Marine - FONTAINE Thomas - JEERAOO Vyasa - LESNE Sarah - MIMERAND Rachel - TAIEB Benjamin
Représentants BIATSS - TOUFFU Benjamin - RAKOTOVELO Nicole		
Personnalités extérieures - BALLER Stéphane	Personnalités extérieures - MODERE William	Personnalités extérieures - KOSKAS Annie - FAVIER Sylvie - MARTEL François - MENESGUEN Elisabeth - NOEL Stéphane
Invités - GERME Gisèle - POPOVICI Aura		

Le conseil de faculté du 25 juin 2019, réuni en formation plénière, débute à 15h00.

Le Doyen donne communication des procurations. La séance ouverte, le Doyen passe immédiatement à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du conseil plénier du 2 mai 2019

Le doyen met aux voix le procès-verbal du conseil plénier du 2 mai. Il est approuvé à l'unanimité sans qu'aucune observation n'ait été présentée.

2. Modalités de contrôle des connaissances

Le doyen porte à la connaissance du conseil les modifications de modalités de contrôle des connaissances demandées par les directeurs et directrices des filières :

* Licence Métiers de l'immobilier, parcours Administrateur de biens : modification du rythme des cours (substituer à l'alternance hebdomadaire une alternance lundi, mardi / mercredi, jeudi, vendredi ou, selon les besoins, lundi, mardi, mercredi / jeudi, vendredi)

* Licence Eco-gestion : transformer les heures TP en heures TD

* Suppression de la mutualisation du cours Droit et institutions européennes entre la licence 1 et le master 1 : ce cours doit être exclusivement ouvert aux étudiants de première année de licence en droit

* Master Droit notarial : validation de la première année de master subordonnée à une moyenne au moins égale à 10/20 dans chaque unité d'enseignements (les notes se compensant au sein de chacune des unités d'enseignements)

* Master Droit privé, parcours Common law et traditions civilistes : Remplacement du cours de Comparative torts par un cours de Droit patrimonial de la famille comparé

* Master Droit de la santé : création d'un cours de Bioéthique et droit de l'animal d'une durée de 10 heures par un abaissement du volume horaire de 5 heures de deux cours préexistants

Aucune observation n'étant proposée, le doyen met aux voix. Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

3. Renouvellement des options transversales

La faculté de droit propose de renouveler à l'identique les options transversales de licence qu'elle propose, à savoir : Fondements du droit français (semestres pairs), Liberté antique et démocratie moderne (semestres impairs), Histoire de la justice criminelle (semestres pairs), Histoire économique (semestres pairs), Droit, opinions et croyances (semestres pairs), Défense et sécurité nationale (semestres impairs).

Aucune observation n'étant proposée, le doyen met aux voix. L'ensemble des propositions est adopté à l'unanimité.

4. Diplôme d'université Carrières publiques

Le projet sera présenté au début du mois de septembre dans le meilleur délai.

5. Attribution d'un bureau à l'ensemble des associations de master

Le doyen propose de mettre à la disposition des associations de master un bureau afin de leur permettre de mieux développer leurs activités. Les modalités d'utilisation du local seront définies dans les premières semaines de l'année universitaire, lorsqu'un état précis des associations existantes aura été établi.

Aucune observation n'étant proposée, le doyen met aux voix. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Calendrier universitaire

Le doyen met à l'examen deux séries de calendriers, l'une pour la première année de licence, l'autre pour les deuxième et troisième années de licence et pour les masters 1. Quatre projets de calendriers ont été communiqués aux membres du conseil.

* Pour la licence 1 :

Il paraît utile d' "aérer" le calendrier, non seulement pour permettre notamment l'organisation du bilan des 60 jours (réorientation) au semestre 1 et un forum des métiers au semestre 2 dans les meilleures conditions, mais aussi pour assurer des plages de pause ou de révision. L'expérience a prouvé que le brusque changement de rythme des études par rapport au lycée posait à de nombreux étudiants un problème d'adaptation. Le report de la seconde session des matières de l'unité fondamentale du semestre 2 dans la première semaine de septembre permettrait de poursuivre ces objectifs. La différence entre les deux calendriers tient à l'existence (version 2) ou à l'absence d'une semaine de vacances en février 2020.

* Pour les licences 2 et 3 et les masters 1 :

Les examens devant être achevés pour le 30 juin (inscription en première année ou seconde année de master et dépôt des candidatures, étudiants ajap L2/L3), aucun examen ne peut être programmé en septembre. Le choix tient à la date d'une pause : vacances à l'issue des épreuves du semestre 1 (janvier) ou en février.

Avant d'ouvrir la discussion, le doyen précise qu'il faut envisager une solution de repli pour le cas où la Cfvu se refuserait à une solution novatrice en licence 1. Il conviendrait alors de retenir le calendrier adopté pour les trois années supérieures.

Comme chaque année, les échanges sont nombreux sur les avantages et les inconvénients des calendriers proposés. Globalement il semble admis qu'en Licence 1, l'expérience d'une session de rattrapage en septembre des examens des matières fondamentales du semestre 2 peut être tentée. Elle serait peut-être susceptible d'améliorer le taux de réussite (emploi du temps moins compressé, organisation de tutorat de révision en juin notamment). Pour les années supérieures, les sentiments sont partagés sur la meilleure période pour placer la semaine de pause.

Le doyen ayant mis un terme à la discussion, il est passé au vote :

* le calendrier de L1 établissant une semaine de vacances en février est adopté à l'unanimité, 17 votes pour et 6 contre.

* le calendrier des L2, L3 et M établissant une semaine de vacances en février est adopté par 19 votes pour et 4 contre.

En cas de rejet par la Cfvu du calendrier de L1 voté par le conseil de faculté, le conseil de faculté décide à l'unanimité que le calendrier adopté pour les L2, L3 et M sera suivi uniformément par toutes les années de licence et de masters.

7. Questions diverses

Pour achever, le doyen délivre les informations suivantes :

- L'expérience d'inscription en ligne aux examens de seconde session de L1 s'étant révélée concluante (spécialement meilleure gestion des salles et des amphithéâtres, réduction du coût des surveillances), ce mode d'organisation sera étendu à l'ensemble des années de licence et de master 1 (à l'instar d'autres facultés de droit).
- Il rappelle qu'il conviendrait peut-être de prendre un parti définitif sur l'attribution d'un nom à la faculté (en faut-il un ? si oui, lequel ?).
- Il évoque un entretien qu'il a eu avec une réalisatrice de courts-métrages qui a déjà produit plusieurs séquences filmées pour la faculté de médecine (à destination des lycéens, des étudiants de première année, des étudiants étrangers, etc.). La faculté devant impérativement améliorer sa communication, la question doit être approfondie à la prochaine rentrée universitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen demande s'il y a d'autres questions. Aucune n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, le Doyen remercie les membres du Conseil pour la richesse de leur participation.

La séance est levée à 16h30.

Créteil, le 25 juin 2019

Le Doyen

Alain DESRAYAUD